

T A B L E

- caragua , 57. Situation de ce Lac, 73.
- Niceville.* Le Sr. de Niceville Capitaine se rend maître du commandement du port de Paix pendant le Siège, 271. La Garnison complotte de le tuer. Il l'est d'un coup de Canon, 278.
- Nieves.* Une des petites Antilles. Les Espagnols y prennent plusieurs Vaisseaux Anglois, 3. Les Anglois y attendent plusieurs Boucaniers François pour aller avec eux reprendre St. Christophle, 50.
- Nippes.* Port de la Côte Occidentale de S. Domingue. On y veut arrêter M. d'Ogeron, 86. Ce qui se passe entre les Habitans de ce quartier-là & M. de Gabaret, 94. Les Anglois y font une descente, & sont chargés dans la retraite, 235. Etat de ce quartier en 1691. 239. Situation & capacité de ce Port, 494.
- Noailles.* Le Duc de Noailles. Voyés Negrier.
- Nobles.* Il n'y a point de biens Nobles à S. Domingue parmi les François, 489.
- Nolivos.* M. de Nolivos Major du petit Goave, est envoyé aux Flibustiers, qui s'étoient retirés dans les terres des Espagnols, pour leur offrir une amnistie, 388. Le Gouvernement particulier de Leogane est rétabli en sa faveur, 389. M. de Sorel à l'envoit Leogane pour fonder les Esprits, 413. Son discours dans le Conseil de Leogane, 442. Il va au Cap François, & s'y embarque pour aller instruire la Cour de tout ce qui se passe à S. Domingue, 451. Il arrive à Meudon, & le compte qu'il rend de la sédition de S. Domingue, 452. Il est fait Lieutenant de Roy du petit Goave, 454. M. de Champmêlin l'envoit devant lui à Leogane pour y disposer les Esprits à la soumission, 457. Il l'envoit à Saint Marc pour examiner ce qui s'y passe, 459.
- Normans.* La plûpart des premiers Colons de la Tortuë étoient Normands, 6.
- O.
- O**coa. Riviere d'Ocoa. Sa situation, 478.
- Ostroy.* Les séditieux demandent que les deniers de l'Ostroy levés dans la dépendance du Cap - François, ne soient point portés ailleurs, 426. Le Conseil de Leogane rend un Arrêt, qui ordonne que le Receveur des droits d'Ostroy rende ses comptes par-devant trois Conseillers & trois Députés de la recette, 438. L'employ de Receveur de l'Ostroy est déclaré incompatible avec la charge de Conseiller, 456.
- Ogeron.* Bertrand d'Ogeron Sr. de